

2022 : la DGFIP supprime 1600 emplois mais recrutera 1 000 contractuels. Cherchez l'erreur !

Après avoir embauché 766 contractuels en 2021, la DGFIP envisage d'en recruter 1 000 en 2022. Un groupe de travail (GT) a été réuni le 18 février sur le thème de la "politique de recrutement et de gestion des contractuels à la DGFIP"

Si la cible de 1 000 contrats signés est atteinte, cela signifiera que 20% des recrutements totaux à la DGFIP en 2022 seront des recrutements par contrat. A ce rythme dans 10 ans, la DGFIP sera composée de 20% de contractuels.

L'administration l'a dit et redit à plusieurs reprises lors du GT : le recrutement par concours reste le principe pour occuper des emplois dans la fonction publique. Pourtant la DGFIP ne s'est pas privée de recourir aux contractuels en 2020 et surtout en 2021 comme l'y autorise depuis 2019 la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) dont l'alliance Cfdt-Cftc n'a eu de cesse de dénoncer les effets néfastes.

Paroles de l'administration

« La DGFIP recrute des contractuels non pas par parti-pris mais parce que c'est un besoin »

En justifiant cette contractualisation de l'emploi, l'administration semble ne pas voir que c'est sa propre politique RH qui alimente ses besoins de recrutement de contractuels.

Les vacances d'emploi brandis par la DGFIP pour justifier le recours aux contractuels sont la conséquence :

- De 15 années de suppressions d'emploi à tout crin sans réflexion sur les missions
- D'une insuffisance de recrutement
- De listes complémentaires non appelées depuis des années
- D'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) quasi-inexistante

L'alliance Cfdt-Cftc ne s'oppose pas, dans certaines situations, au recrutement de contractuels dans la mesure où ces recrutements se portent sur des emplois rares et non pérennes comme cela peut-être le cas dans la sphère informatique. Mais elle s'oppose à la politique actuelle de la DGFIP qui recrute massivement (depuis septembre 2021) sur des emplois de C et de B pour occuper des missions dans les SIP, les SIE, trésoreries et SGC. Faute de GPEEC, la DGFIP a manqué d'anticipation et n'a pas su identifier ses besoins en termes d'emplois au sein des directions locales. Aujourd'hui, et parce qu'elle a mené une politique RH uniquement budgétaire, la DGFIP n'a plus d'autre choix si elle veut que ses missions soient accomplies au quotidien : recruter des contractuels.

Quand les règles de mutations favorisent les vacances d'emploi

La DGFIP en supprimant les mutations nationales sur une direction/une résidence/ une structure favorise les vacances de postes.

La mécanique est simple : un poste est vacant dès lors, qu'au mouvement local, aucun agent n'a demandé le service, quand bien même des agents n'auraient pas obtenu de mutation nationale pour la direction en question. La départementalisation des affectations, crée tout simplement les conditions favorisant les vacances d'emplois.

L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques dénonce une précarisation de l'emploi...

Les emplois C et B occupés par des agents contractuels concernent majoritairement des jeunes (40% ont moins de 29 ans) et des femmes (73%), catégories de la population les plus touchées par la précarité économique. Même la Cour des comptes dans un rapport de septembre 2020 pointait les écueils du recours aux contractuels dans la fonction publique en soulignant : « *en nombre, les agents contractuels sont plutôt des agents moins bien payés que leurs homologues titulaires* ». L'alliance CFDT-CFTC demande à la DGFIP un plan pour permettre à ces agents contractuels de préparer un concours de la DGFIP.

...favorisée par une formation a minima

Les agents contractuels ne reçoivent que de 2,5 jours de formation générale sur la DGFIP et pour la plupart d'entre eux n'ont pas pu suivre de formation métiers du fait de l'incompatibilité des dates de stages avec leur arrivée dans le service. L'alliance CFDT-CFTC a dénoncé le report de la formation de ces contractuels sur les agents titulaires. Elle n'a pas manqué de citer l'exemple d'un service dans lequel il y avait autant de titulaires, de stagiaires sortis des ENFIP et de contractuels !

L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques revendique :

- Un recours au contrat pour les seuls emplois rares et non pérennes de la DGFIP
- Le principe du recrutement par concours comme voie d'accès à la fonction publique
- Une information transparente et sincère des emplois vacants de la DGFIP pour éclairer les agents dans leur choix de mutation et pourvoir les emplois vacants.

L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques dénonce :

- Une précarisation croissante de l'emploi public
- Une fonction publique duale composée d'agents de statut différents avec des droits différents

Pour les agents contractuels, la CFDT-CFTC Finances publiques revendique :

- un accompagnement lors de la prise de poste et une formation à l'environnement de travail
- des droits identiques à ceux des titulaires (PSC, action sociale...)
- Un accès aux préparations des concours
- des perspectives de carrières
- un accompagnement dans la perspective de recherche d'un nouvel emploi à l'approche de la fin du contrat